

GUIDE POUR L'IMPLICATION DES HOMMES ET DES GAR- CONS DANS LE PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'ÉLIMINATION DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES



**SONKE
GENDER
JUSTICE**

HIV/AIDS • GENDER EQUALITY • HUMAN RIGHTS

Reg. No: 2006/023739/08



MenEngage

working with men and boys for gender equality

Africa

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	ii
Introduction	1
Définitions et prévalence	2
Les MGF: pourquoi?	3
Les types de MGF	4
Les Conséquences	5
Les MGF constituent une violation des droits humains	5
Pourquoi impliquer les hommes et les garçons dans l'élimination des MGF?	7
Les perspectives globales	11
Les perspectives régionales	11
Les défis	12
Nouvelles tendances des MGF	13
Bonnes pratiques et pratiques prometteuses	13
Remerciements	14

ACRONYMES

CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
IHG	Impliquer les Hommes et les Garçons
MGF	Mutilations Génitales Féminines
PIDES	Pacte International relatif aux Droits Économiques et Sociaux
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PAP	Parlement Panafricain
CER	Communautés Économiques Régionales
DSSR	Droits relatifs à la Santé Sexuelle et Reproductive
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
FNUAP	Organisation des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

INTRODUCTION



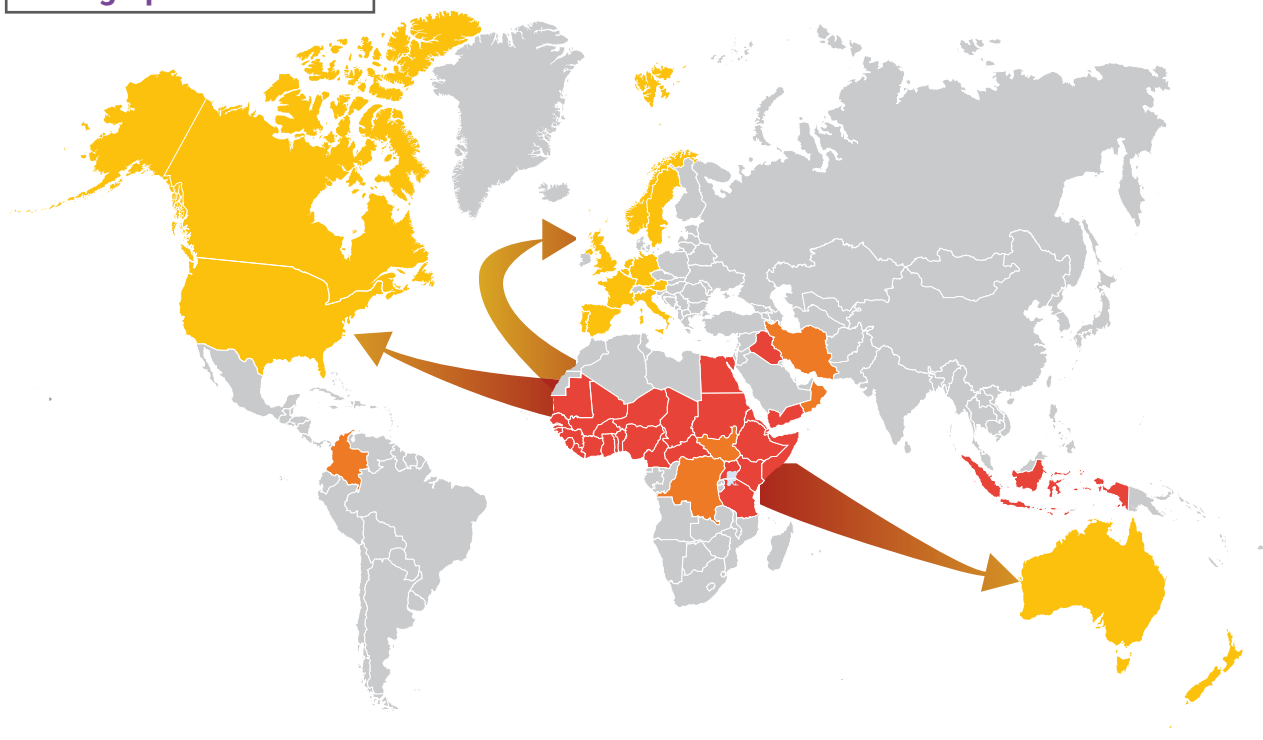
Les Mutilations Génitales Féminines (MGF) sont l'une des manifestations des violations des droits humains en matière de genre qui visent à contrôler la sexualité et l'autonomie des femmes. En outre, les MGF affectent la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles. Elles ont des effets néfastes sur la santé et font partie des nombreuses formes d'injustice sociale dont sont victimes les femmes. En général, les MGF sont définies comme une question complexe en matière des droits humains, ce qui nécessite une réponse globale.

Plus de 200 millions de filles et de femmes ont été excisées dans près de 30 pays d'Afrique, du

Moyen-Orient et d'Asie et parmi les migrants de ces régions. Alors que 44 millions d'entre elles ont moins de 15 ans, trois millions de filles sont en danger chaque année. On estime à 86 millions le nombre de jeunes filles dans le monde qui risquent d'être victimes d'une forme ou d'une autre de cette pratique d'ici 2030 si la tendance actuelle se poursuit.

Une soixantaine de pays dans le monde ont adopté des lois pénalisant cette pratique (12 en Afrique). Deux pays d'Afrique n'ont pas adopté de lois contre les MGF; il s'agit du Mali et du Soudan.

Cartographie des MGF



- Countries with FGM data collected by household surveys
- Countries in which FGM has been reported
- Countries in which FGM has been reported among some immigrant communities

Source: UNFPA analysis based on DHS and MICS, 2002-2014, and WHO, "Female Genital Mutilation: A Joint WHO/UNICEF/UNFPA Statement," 1997.

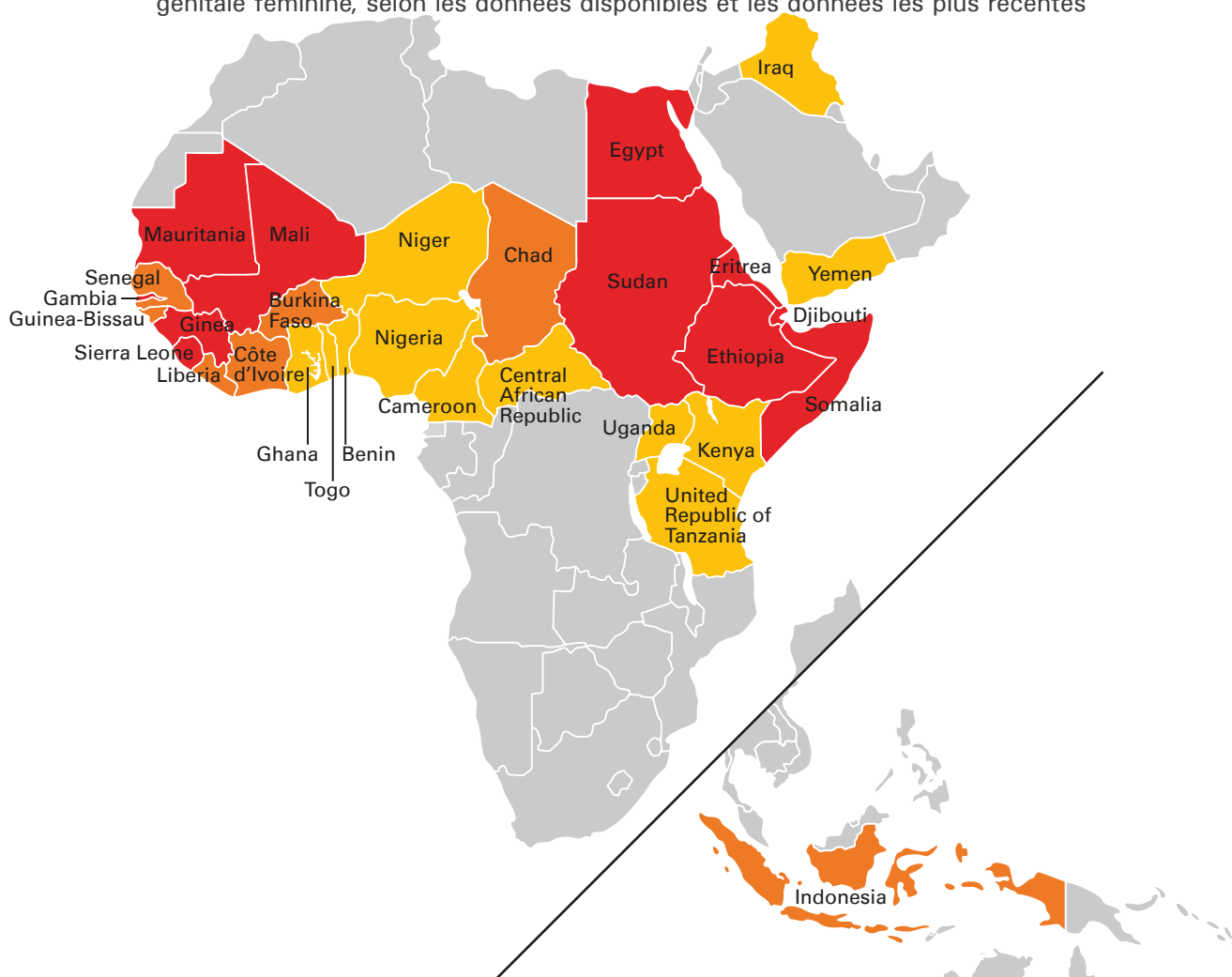
Définitions et prévalence

Selon la définition de l'OMS, les Mutilations Génitales Féminines (MGF) constituent "toutes les procédures impliquant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux féminins externes ou d'autres lésions des organes génitaux féminins, pour des raisons culturelles ou non thérapeutiques".

Les Mutilations Génitales Féminines (MGF), l'excision ou la circoncision féminine – ces termes font référence à un certain nombre de pratiques qui impliquent l'excision des organes génitaux externes d'une femme.

Prévalence des MGF:

Pourcentage de filles âgées de 15 à 19 ans ayant subi une forme quelconque de mutilation génitale féminine, selon les données disponibles et les données les plus récentes



- High prevalence countries (more than 60%)
- Medium prevalence countries (20% - 60%)
- Low prevalence countries (less than 20%)
- FGM is not prevalent in these countries

Source: Programme Conjoint FNUAP/UNICEF concernant "Les Mutilations Génitales Féminines: Accélérer le changement"



Les MGF: pourquoi?

Croyances culturelles, sociales et religieuses

Les MGF sont également considérées comme un rite de passage de l'enfance à l'âge adulte. C'est une norme sociale et culturelle pour contrôler la sexualité des femmes et des filles et les préserver des relations sexuelles précoces hors mariage et des grossesses. Elles font partie d'un rite d'initiation accompagné d'un enseignement sur le rôle de la femme dans sa société. Dans les communautés où les mutilations sont pratiquées, une fille ne peut être considérée comme une adulte que si elle a subi une MGF. Les MGF constituent aussi une sorte d'identité culturelle. Les filles qui n'y sont pas soumises ne sont pas "aptées au mariage." En d'autres termes, elles font l'objet de honte. Le clitoris et les lèvres sont perçus par certains comme étant les "parties mâles" du corps d'une femme et qu'il faudrait les enlever.

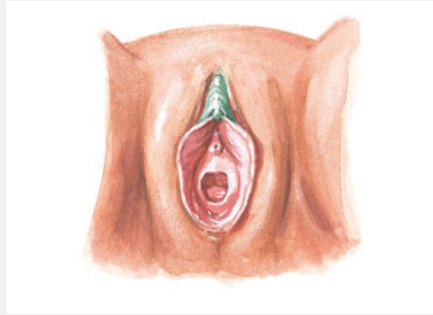
Il n'y a pas de preuves concrètes qui indiquent quand ou pourquoi ce rituel a commencé. Certaines théories prétendent qu'il a été pratiqué dans l'Égypte ancienne comme un signe de distinction. D'autres théories retracent son origine dans la Grèce antique, Rome, l'Arabie préislamique et la Russie. Il est important de reconnaître que les MGF ne sont pas liées à l'Islam, qu'elles ne sont pas mentionnées dans le Coran ou dans le Hadith et qu'elles sont également pratiquées par des adeptes religieux juifs, chrétiens et animistes. Les MGF ne sont exigées par aucune religion. Bien qu'aucun texte religieux ne prescrive la pratique, ses défenseurs croient souvent que cette dernière jouit d'un soutien religieux. Les leaders religieux

adoptent des positions différentes à l'égard des MGF: certains en font la promotion, d'autres les considèrent comme non pertinentes pour la religion et d'autres encore contribuent à leur élimination.

Les causes des mutilations génitales féminines comprennent un ensemble de facteurs culturels, religieux et sociaux au sein des familles et des communautés. Les mutilations génitales féminines sont inter-religieuses, transnationales et transgénérationnelles. Il s'agit d'un phénomène social. La pression sociale pour se conformer à ce que les autres font et continuent de faire est une forte motivation pour perpétuer cette pratique.

Les MGF sont souvent alimentées par des croyances relatives à ce qui est considéré comme un comportement sexuel approprié, liant les pratiques à la virginité pré-nuptiale et à la fidélité conjugale. Dans bien des communautés, on présume que les MGF réduisent la libido des femmes et qu'elles les aident donc à résister aux actes sexuels "illégaux". Lorsqu'une ouverture vaginale est couverte ou rétrécie (), la peur de la douleur à l'ouverture, et la peur que cela soit découvert devraient décourager davantage les rapports sexuels "illégaux" chez les femmes ayant subi ce type de MGF.

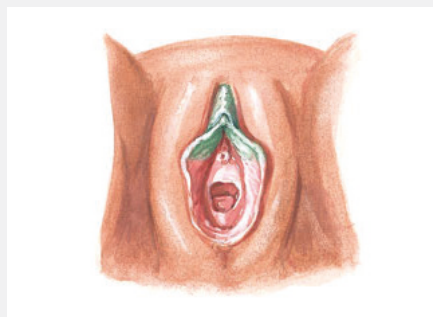
Les types de MGF



Type 1: La clitoridectomie

C'est l'ablation partielle ou totale du clitoris (petite partie sensible et érectile des organes génitaux féminins) et, dans de très rares cas, uniquement du prépuce (pli de peau entourant le clitoris).

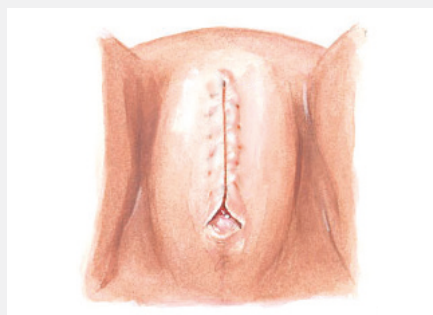
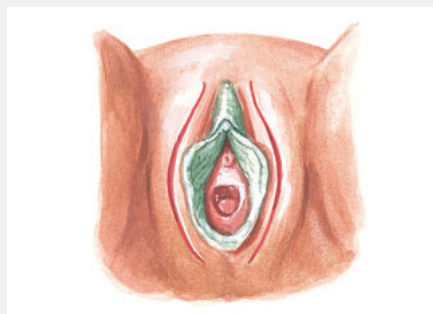
Source: Courtesy to the NGO "The Daughters of Eve"



Type 2: L'excision

C'est l'ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres (les lèvres sont les organes qui entourent le vagin).

Source: Courtesy to the NGO "The Daughters of Eve"



Type 3: L'infibulation

C'est le rétrécissement de l'orifice vaginal avec la création d'une fermeture. Cette fermeture se fait par la coupe et la suture des grandes lèvres, avec ou sans ablation du clitoris ou des petites lèvres. La fermeture du vagin et de l'urètre ne laisse aux femmes qu'une petite ouverture pour que l'urine et les menstruations puissent s'écouler. L'orifice peut être si petit qu'il faut l'ouvrir pour avoir des rapports sexuels et accoucher, ce qui cause des complications qui pourraient nuire à la mère et au bébé.

Source: Courtesy to the NGO "The Daughters of Eve"

Type 4: Autres

Toutes autres procédures qui impliquent l'incision, la perforation du clitoris et/ou des lèvres, l'introduction de substances corrosives dans le vagin pour le rétrécir.

Les Conséquences

Effets sur la santé physique

- Les douleurs intenses en coupant les terminaisons nerveuses et les tissus génitaux sensibles peuvent causer un choc, des saignements excessifs et des hémorragies.
- Des difficultés à uriner et à éliminer les selles peuvent survenir à cause de l'enflure, de l'œdème et de la douleur.
- Des infections peuvent se développer après l'utilisation d'instruments contaminés.
- La mort peut être causée par une hémorragie ou une infection, y compris le tétanos et le choc.
- Complications à l'accouchement: L'incidence des césariennes et des hémorragies postnatales est considérablement accrue, en plus de l'augmentation des déchirures et du recours aux épisiotomies.
- La fistule obstétricale est une complication du travail prolongé et obstrué, et peut être un résultat secondaire des complications à l'accouchement causées par les MGF.
- Danger pour les nouveau-nés: Taux de mortalité néonatale plus élevés en raison de l'obstruction du canal génital qui entraîne un travail prolongé avec comme conséquences des bébés mort-nés ou asphyxiés.
- Des kystes dermoïdes, des chéloïdes, des abcès et ulcères génitaux peuvent se développer, avec une perte superficielle de tissu. Les infections des voies urinaires peuvent remonter jusqu'aux reins, ce qui peut entraîner une insuffisance rénale, une septicémie et la mort.

Santé sexuelle et psychosexuelle

- La douleur chronique peut être la conséquence des terminaisons nerveuses obstruées ou non protégées.
- Infections sexuellement transmissibles : vaginite bactérienne et risque accru d'herpès génital et de VIH.
- Conséquences psychologiques : risque de peur des rapports sexuels, anxiété, dépression et perte de mémoire.
- Qualité de vie sexuelle: diminution du plaisir sexuel et douleurs lors des rapports sexuels.

Les MGF constituent une violation des droits humains

La législation qui punit les MGF peut accélérer le changement lorsqu'un processus de réforme communautaire est en place.

La législation indique clairement la désapprobation de l'État et son soutien à ceux qui y renoncent ou qui souhaitent y renoncer. En vertu du droit international, les mutilations génitales féminines (MGF) constituent une violation des droits humains, la torture et une forme extrême de violence et de discrimination à l'égard des filles et des femmes.

Les mutilations génitales féminines constituent non seulement un problème de santé, mais aussi une menace et une violation d'un certain nombre de droits humains, notamment le droit de jouir du

meilleur état de santé possible, le droit à l'intégrité physique et corporelle, le droit de ne pas être soumis à la torture et à des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, et le droit à la vie des femmes et des filles.

La pratique des mutilations génitales féminines s'inscrit dans la définition de la discrimination à l'égard des femmes telle qu'elle est énoncée dans divers instruments relatifs aux droits humains en tant que pratique visant exclusivement les femmes et les filles, ce qui a pour effet de nuire à la jouissance de leurs droits fondamentaux (la pratique des MGF vise principalement à contrôler la sexualité des femmes et à subordonner leur rôle dans la société).

Les instruments relatifs aux droits humains sont : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH, 1948), la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF, 1979), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP, 1987), le Protocole de la CADHP relatif aux droits des femmes, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE, 1990), la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE, 2003), le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP, 1966), le Pacte International relatif aux Droits Économiques et Sociaux (PIDES, 1966).

Les MGF violent les droits et la dignité des filles et des femmes et constituent une menace **pour la vie, la santé, l'intégrité physique et mentale, les Droits Sexuels...**

Le droit à la vie

Dans les cas les plus extrêmes, lorsque la procédure entraîne la mort, les MGF violent le droit à la vie. Elles peuvent également contribuer à la mortalité maternelle et néonatale. La DUDH, le PIDCP, la CIDE, la CADHP, le Comité des Droits de l'Homme, l'organe qui surveille la mise en œuvre du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, conçoivent le droit à la vie comme une exigence aux gouvernements pour l'adoption "de mesures positives" pour préserver la vie.

Le droit à la santé

Les femmes et les filles qui subissent des mutilations génitales féminines sont exposées à des risques à court et à long terme pour leur santé physique, psychologique, sexuelle et reproductive, y compris pendant l'accouchement.....

Les normes les plus élevées possibles en matière de santé physique et mentale : Recommandations de la DUDH, du PIDES, du CIDE, de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour les victimes des MGF.

Le droit à l'intégrité physique, y compris le droit à une existence exempte de violence

Le respect de la dignité de la femme implique l'acceptation de ses qualités physiques, y compris l'apparence naturelle de ses organes génitaux et de sa fonction sexuelle normale. Les MGF constituent de la violence physique et mentale. Les femmes et les filles sont privées de ces droits lorsqu'elles sont soumises à des mutilations génitales féminines et font face à des contraintes après l'intervention.

Selon la DUDH, "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits", et l'article 9 du PIDCP de renchérir: "Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne...". Les textes du CIDE, de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant, de la CADHP, du Pacte International relatif aux Droits Economiques et Sociaux font aussi référence à la Dignité.

Le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements inhumains ou dégradants

On entend par "torture" tout acte par lequel une douleur ou de terribles souffrances physiques ou mentales sont intentionnellement infligées à une personne à certaines fins, ou pour toute raison fondée sur une discrimination de quelque nature que ce soit (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, CIDE, Convention Contre la Torture).

Nota bene: Dans le contexte des MGF, Il faut faire une distinction entre le droit à la culture et le droit des personnes à participer à leur culture, les droits des minorités et le droit à la liberté religieuse.

Heureusement, les organes internationaux et régionaux de suivi des traités et d'autres mécanismes des droits humains ont précisé que la culture et la religion ne peuvent être invoquées pour justifier la violation des droits des femmes et des filles.

POURQUOI IMPLIQUER LES HOMMES ET LES GARÇONS DANS L'ÉLIMINATION DES MGF?



L'objectif général de la consultance est de développer un guide sur les MGF pour informer les partenaires et d'autres acteurs qui partagent les mêmes points de vue sur comment impliquer les hommes et les garçons dans le plaidoyer pour mettre un terme aux MGF. Le guide a pour but d'informer les partenaires sur la manière de s'engager avec les hommes et les garçons dans leur diversité lors de la mise en œuvre la campagne de l'Alliance Régional pour mettre fin aux MGF. L'Alliance a identifié l'implication des hommes et des garçons comme l'une de ses stratégies. Le guide tiendra compte des aspects tels que le rôle des chefs religieux et traditionnels, des partenaires du MenEngage Alliance (MEA) et des décideurs politiques dans la lutte contre les MGF. En outre, le guide explique comment faire participer les principaux acteurs régionaux et les OSC afin de créer des synergies pour mettre fin aux MGF et intégrer les initiatives sur l'implication des hommes et des garçons.

Dans bien des cas, les hommes et les garçons sont absents des programmes d'élimination des mutilations génitales féminines. Cela est dû à la faible capacité et au manque de compétences pour les faire participer de manière appropriée et efficace à la planification et à la mise en œuvre des programmes sanitaires. Un autre facteur est le scepticisme persistant et la perception selon laquelle les hommes et les garçons ne peuvent pas changer leurs croyances et attitudes liées au genre. Par exemple, le fait de croire que les hommes devraient être les seuls chefs de famille, surtout lorsqu'il s'agit de prendre des décisions, peut affecter la santé des femmes.

Dans le contexte des MGF, on estime que les hommes n'ont aucune responsabilité et que ce sont

les femmes qui prennent les décisions. En fait, les MGF sont une norme sociale et culturelle qui vise à contrôler la sexualité des femmes et des filles et à préserver des relations sexuelles précoces hors mariage et des grossesses. Elles font partie d'un rite d'initiation accompagné d'un enseignement explicite sur le rôle de la femme dans sa société. Elles ont également pour objectif de mettre en valeur la féminité de la jeune fille, souvent synonyme de docilité et d'obéissance. Dans les communautés où cette pratique est en vigueur, les femmes et les filles qui ne sont pas soumises aux MGF ne sont pas "aptées au mariage". Dans ces communautés, les MGF sont également définies comme une sorte d'identité culturelle propre à la communauté ; le mariage se célèbre donc entre les membres de la communauté.

Malgré la reconnaissance croissante du rôle important que les hommes et les garçons jouent dans le domaine de Droits et Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR), de la Planification Familiale (PF), de la prévention du VIH et des IST, de la Violence à l'égard des Femmes, de la santé maternelle et infantile, ils sont encore rarement impliqués dans des programmes de lutte contre les MGF.

Collaborer avec les hommes et les garçons

Les MGF sont pratiquées pour plaire aux hommes, par conséquent ils doivent participer à leur élimination. Il est évident que le fait de collaborer avec les hommes et les garçons pour lutter contre les inégalités entre les sexes a un impact positif sur la santé des femmes et des filles. Il est donc primordial d'impliquer les hommes et les garçons dans les programmes de DSSR et de MGF en matière d'égalité des sexes.

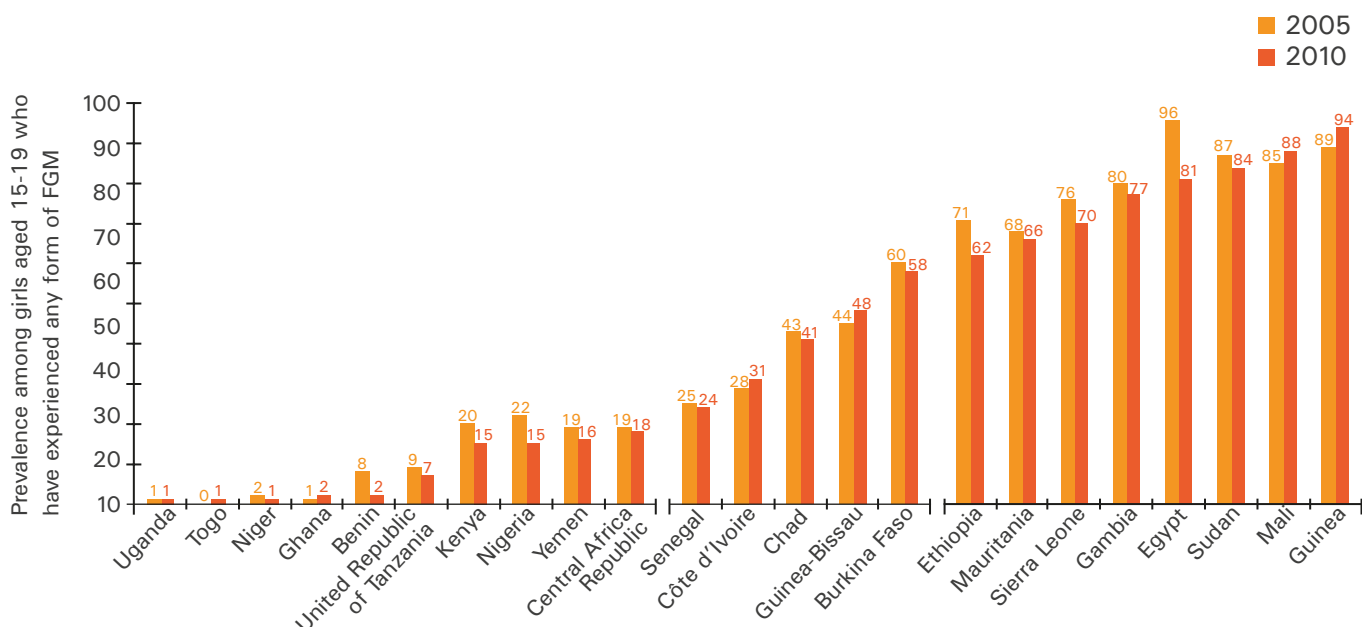
Exemples de stratégies pour impliquer les hommes et les garçons afin d'éradiquer les MGF

Stratégies	Domaines d'intervention	Étape par étape
Communication et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation et sensibilisation communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les organisations communautaires qui travaillent dans le domaine des MGF. Développer des partenariats avec les organisations communautaires pour entreprendre des activités conjointes de sensibilisation sur le rôle et les responsabilités des hommes et des garçons dans l'élimination des MGF. Organiser des visites de porte à porte pour sensibiliser davantage les parents des filles à risque. Soutenir la mise en place d'un groupe ou d'un comité de surveillance pour l'alerte précoce
	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les écoles et les universités 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des partenariats avec les écoles et les universités Organiser des activités de sensibilisation et susciter la prise de conscience en impliquant les garçons et les filles, les enseignants et les associations de parents d'élèves. Identifier des jeunes leaders et des enseignants pour assurer la liaison avec les membres des réseaux MenEngage pour la planification des activités, la mise en œuvre et l'alerte. Plaider auprès des autorités scolaires pour créer des espaces sécuritaires et/ou des clubs de garçons au sein des écoles et des universités.
	<ul style="list-style-type: none"> Conception de matériels et d'outils de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les messages appropriés et respectueux de la culture pour impliquer les membres des communautés, y compris les chefs religieux et traditionnels.
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des compétences communautaires et autonomisation des membres des MEA 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les animateurs communautaires hommes et garçons Organiser des séances de renforcement des capacités pour les animateurs communautaires afin d'impliquer les hommes et les garçons dans l'élimination des MGF.
Plaidoyer en faveur de l'application de la loi contre les mutilations génitales féminines	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de partenariats avec les associations d'avocats à tous les niveaux pour soutenir la sensibilisation et la prise de conscience juridique. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les initiatives d'application de la loi aux niveaux national et régional Plaider en faveur de l'inclusion de la culture juridique dans les programmes d'alphabétisation afin que les membres de la communauté comprennent les MGF comme violation des droits des femmes ainsi que les sanctions qui y sont liées.
	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion et vulgarisation des lois anti-MGF 	<ul style="list-style-type: none"> Simplifier le contenu de la loi sur les sanctions relatives aux MGF Traduire les lois dans les langues locales Utiliser les canaux de communication, y compris les médias sociaux, pour informer sur la loi sur les MGF et les sanctions qui s'y rapportent.

Développement de partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie par pays des organisations œuvrant pour l'élimination des MGF 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une base de données des principaux partenaires et initiatives pour la prévention et la riposte contre les MGF. • S'associer aux réseaux nationaux et régionaux (lois, médias, jeunesse, femmes, personnel médical...) pour éliminer les MGF.
	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec les Communautés Économiques Régionales (CER) et le Parlement Panafricain (PAP) pour mettre en œuvre des stratégies d'élimination des MGF 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des modalités de collaboration et des partenariats entre les membres de réseau d'hommes et de garçons et les organisations œuvrant à l'élimination des MGF dans les pays. • Développer des accords formels et informels avec les Communautés Economiques Régionales et le Parlement Panafricain
Impliquer les leaders culturels et religieux et autres leaders du genre masculin	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des leaders du genre masculin 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des informations et des preuves sur les conséquences des MGF sur les DSSR • Identifier les leaders du genre masculin • Renforcer les capacités des leaders religieux et culturels sur les conséquences des MGF sur les DSSR • Mettre en place des plateformes pour l'implication des leaders religieux et culturels • Impliquer les chefs religieux et culturels dans des initiatives de rites de passage alternatifs à l'excision afin de préserver le patrimoine des communautés. • Mettre en place des initiatives transfrontalières ou transnationales par le biais du sport, de l'art, de la culture et du partage d'expériences....
Constitution d'une communauté d'hommes à hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogues stratégiques, inter-genres et intergénérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des plateformes pour encourager le dialogue en vue d'une compréhension commune des croyances et des attentes. • Organiser des dialogues entre pères et filles pour soutenir les pères et les filles dans la communication et les discussions interfamiliales afin d'aider les filles à être ouvertes sur leurs aspirations et les conséquences de l'excision sur la santé sexuelle et reproductive.
Renforcement des capacités des réseaux d'hommes et de garçons	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et meilleure connaissance (en particulier par les hommes) des conséquences négatives des mutilations génitales féminines et des sanctions juridiques en présence d'une loi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions pour faire connaître aux membres des réseaux les conséquences des MGF et les sanctions juridiques.

<p>Collaborer avec les médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une stratégie médiatique d'implication, prenant en compte les médias sociaux • Renforcement des capacités du personnel des médias • Partage d'informations et de résultats sur l'élimination des MGF 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les spécialistes des médias pour définir la méthodologie de travail avec les médias • Impliquer le personnel des médias dans les rencontres du MenEngage sur les MGF afin d'améliorer leurs compétences • Organiser régulièrement des réunions d'information pour tenir les partenaires des médias au courant de l'actualité et pour partager des histoires vécues. • Organiser des cérémonies de remise de prix aux médias pour récompenser les meilleurs reportages sur les MGF. • Identifier et documenter les bonnes pratiques en matière d'implication des hommes et des garçons dans l'élimination des MGF.
<p>Recherche et documentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur les pratiques émergentes des MGF (médicalisation des MGF, pratiques transfrontalières, pratique des MGF sur les bébés, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les étudiants à entreprendre des recherches sur la participation des hommes et des garçons à l'élimination des MGF. • - Offrir des stages dans les programmes MenEngage pour les étudiants afin d'approfondir leurs connaissances sur les questions émergentes des MGF.

1. FGM is generally declining but prevalence levels and trends vary widely



Bien que les MGF aient diminué de 24 % depuis l'an 2000, la prévalence reste élevée dans certains des 30 pays pour lesquels des données sont disponibles. Des enquêtes menées en 2015 ont révélé que plus d'une fille sur trois âgée de 15 à 19 ans avaient subi ce traitement, contre près d'une fille sur 2 en 2000. La prévalence mondiale est passée de 46 à 35 % entre 2000 et 2015, des progrès significatifs ont été réalisés grâce à l'éducation communautaire, la mobilisation sociale a été faite au Burkina Faso, au Bénin, en Egypte et au Kenya.

Des données récentes provenant d'une enquête médicale britannique ont montré une réduction de la prévalence chez les jeunes de 14 ans :

Afrique de l'Est: de 71,4% en 1995 à 8% en 2016

Afrique du Nord: de 57,7% en 1990 à 14,1% en 2015

Afrique de l'Ouest: de 73,6% en 1996 à 25% en 2017

Les perspectives globales

En 2012, suite au leadership constant des États membres de l'Union Africaine, la 67e Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) a adopté la résolution 67/146 sur l' "Intensification des efforts mondiaux pour l'élimination des mutilations génitales féminines", qui lance un appel politique clair à agir pour renforcer les efforts visant à éliminer ces dernières. La résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies invite les États membres à assurer la mise en œuvre effective des instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes et des filles et à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en adoptant et en appliquant une législation interdisant les mutilations génitales féminines.

La résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptée en 2012 condamnant les MGF, puis en 2015, les Objectifs de Développement Durable, ont reconnu le lien étroit entre l'inégalité entre les genres et le développement - et ont inscrit dans leur objectif 5.3, des actions globales pour mettre fin aux pratiques néfastes, dont les MGF, d'ici 2030.

Les perspectives régionales

Bien que les pays africains soient signataires des accords internationaux, la prévalence des mutilations génitales féminines est restée élevée dans un certain nombre de pays du continent. Au niveau mondial, on estime que 68 millions de filles pourraient être exposées à un risque de mutilation génitale féminine avant 2030 et, selon les estimations actuelles, plus de 50 millions de filles en Afrique seraient concernées. Cela démontre la nécessité de galvaniser l'action politique et la responsabilisation pour faire en sorte que les normes sociales négatives perpétuant les mutilations génitales féminines soient combattues par le biais de ressources systémiques et de l'application des lois, ainsi que par l'engagement communautaire.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine sur "L'Afrique que nous voulons" souligne la nécessité d'éliminer les pratiques néfastes au titre de la priorité 6.1.2 de l'aspiration 6, qui appelle à "l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles ... y compris

les mutilations génitales féminines" et qui est liée au 5ème Objectif de Développement Durable : "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles".

Un certain nombre d'initiatives et de campagnes continentales et régionales, dont la Campagne pour Accélérer la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA), la Campagne de l'Union Africaine pour mettre fin au mariage des enfants, constituent un point de référence solide pour l'action politique visant à mettre fin à la violence perpétuelle à l'égard des femmes et à contribuer à réaliser l'"Afrique que nous voulons".

La campagne de l'Union Africaine (UA) bénéficiera des progrès qui ont été réalisés au sein des États membres grâce à des dispositions politiques et juridiques, aux efforts de changement des normes sociales communautaires pour s'attaquer aux inégalités et aux disparités qui sont à la base des pratiques des mutilations génitales féminines, tant sur le continent que dans le monde.

Les défis

Certains défis à relever se présentent comme suit:

- Engagement politique de haut niveau et à long terme par la mobilisation et l'allocation durable des ressources nationales
- Les pays doivent présenter les résultats et élaborer des stratégies pour intégrer davantage les MGF dans les priorités de développement plus élargies concernant le droit à la santé, à l'éducation et à la protection....
- Institutionnalisation des MGF dans tous les secteurs et approche multisectorielle, y compris le rôle des hommes et celui des jeunes dans la lutte contre le mariage des enfants et les grossesses précoces.
- Défis transfrontaliers entre pays avec et sans les lois criminalisant les MGF
- Diffusion, éducation juridique, simplification du droit et protection des témoins
- Mécanismes de coordination nationaux et régionaux

Grâce aux interventions accrues pour éliminer les MGF, l'âge moyen auquel les filles sont soumises à l'excision diminue considérablement dans certains pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Kenya et le Mali. Cette pratique néfaste est appliquée aux jeunes filles et même aux bébés afin d'affaiblir leur résistance aux MGF.

NOUVELLES TENDANCES DES MGF



Certaines des tendances qui ont émergé dans la pratique des MGF comprennent:

1. La médicalisation des MGF qui est définie comme le fait que les filles sont maintenant excisées par du personnel formé plutôt que par les praticiens traditionnels. 20 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales féminines de la part de professionnels de santé. Certaines communautés pensent à tort que le recours à des professionnels de santé pour pratiquer les MGF est plus sûr pour les filles, avec des conséquences médicales moins graves. Par conséquent, la Région des États Arabes a connu une augmentation de la médicalisation des MGF dans des pays comme l'Égypte, où la prévalence de la médicalisation des MGF est de 82 %.
2. L'excision des femmes adultes, y compris les femmes mariées et parfois mères, est une tendance croissante chez les Kalenjins au Kenya par opposition à l'excision traditionnelle des jeunes filles. Cette tendance est associée à des raisons socio-économiques et politiques où les maris forcent leurs épouses à subir des MGF pour qu'elles puissent être socialement acceptées et réussir dans leur carrière politique et leurs activités économiques.
3. Les pratiques transfrontalières, où l'excision est pratiquée au-delà des frontières des pays à cause des déplacements des migrants. Dans un certain contexte humanitaire, il a été noté l'adoption de la pratique liée à la copie des traditions des groupes voisins. Elle a commencé dans les camps de réfugiés dans le cadre d'un mouvement d'éveil religieux ou traditionnel plus large. Dans certaines sociétés, les MGF sont pratiquées par des réfugiés ou des groupes déplacés lorsqu'ils se rendent dans des zones où la population locale pratique les MGF en guise de leur acceptation par les communautés d'accueil.

Bonnes pratiques et pratiques prometteuses

De bonnes et prometteuses stratégies pour éliminer les mutilations génitales féminines ont contribué de manière significative à accélérer l'évolution des normes sociales et culturelles et à renforcer les cadres juridiques et politiques nécessaires à leur élimination.

MGF: Résultats préliminaires d'une évaluation externe conjointe du FNUAP et de l'UNICEF des activités menées dans les 15 pays:

- Politique ou législation nationale adoptée dans 12 des 15 programmes-pays.
- Protocoles pour l'intégration des victimes de MGF dans les soins prénatals et postnatals dans 5 500 établissements de santé
- Formation de plus de 100 000 professionnels de la santé à la prévention, à la riposte et aux soins des MGF
- Déclarations publiques d'abandon de la pratique dans plus de 12 700 communautés en Afrique
- Déclarations publiques de 20 000 chefs religieux et traditionnels désavouant toute exigence religieuse en faveur des MGF.

REMERCIEMENTS

Sonke Gender Justice a élaboré ce document, en collaboration avec MenEngage Africa (MEA) Alliance. Ce projet a été rendu possible grâce à un soutien financier généreux de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA). Nos remerciements les plus sincères vont aux personnes suivantes pour leur travail formidable et leur contribution précieuse qui ont permis de réaliser ce projet: Dr Seynabou Tall pour le développement de la Boîte à Outil, Mpiwa Mangwiro-Tsanga et Mabel Sengendo pour leur communication continue et leur soutien dans la mise au point de la Boîte à outils, les partenaires dans MEA pour leurs réflexions et le partage d'information et d'expérience sur comment engager les hommes et les garçons dans la lutte contre les MGF (Mutilation Génitale Féminine), l'Unité des Programmes Régionaux de Sonke Gender Justice (RPU) et l'Unité des Droits de l'Enfant et de la Parentalité Positive (CRPP) pour leur soutien et leurs contributions ainsi qu'à Sithandekile Sibanda de nous avoir aidé à finaliser la Boîte à Outils.

